

remise au Théâtre de l'arriéré du loyer, et l'année s'acheva sans secousses avec une troupe où figuraient M^{me}Dugazon, Fleury, de l'Opéra, et Solié, qui reçut, le 18 mars 1786, l'ordre de début pour la Comédie Italienne (1).

On a vu que le duc de Villeroy attachait une grande importance à son droit presque royal de concéder le privilège du Théâtre de Lyon. La lettre suivante, qui lui fut adressée le 14 février 1786, par M. Tolozan de Montfort, s'explique nettement à cet égard :

« Pour tirer, — dit-il, — un parti vraiment utile de l'entreprise des spectacles et la conduire à la satisfaction du public, la direction doit être confiée, non pas à un danseur, à un comédien, à un musicien, mais à *des personnes honnêtes et intelligentes, réunissant les connaissances des diverses parties du théâtre*, pour ne pas sacrifier l'une à l'autre et être au contraire toujours en état d'offrir un spectacle varié, et que ces personnes n'eussent à s'occuper que de la régie qu'on leur confierait, parce qu'elle entraîne avec elle une infinité de détails assez importants pour employer tous leurs soins, toute leur autorité... »

Rosambert parut remplir ces conditions et fut chargé, au mois d'avril, de la direction pour l'année théâtrale 1786-1787 (2). Un seul fait relatif à notre scène mérite d'être signalé pendant cet espace de temps. Piccini, retournant à Naples en 1787, s'arrêta à Lyon, assista à une représentation de *Didon* et fut au Théâtre l'objet d'une brillante ovation.

Au moment où Rosambert était nommé directeur, le gouvernement autorisait la création d'un *Lycée* ou *Salon des Arts*, dont l'ouverture eut lieu le 20 avril 1786, à quatre heures du soir, dans la grande salle du Concert, place des

(1) J.-P. Soulier, dit Solié, Nîmes, 1755-1812. Archiv. mss., lettre de M. Terray.

(2) Archives mss,